

Séance : Ambition et leviers pour une autonomie stratégique de l'Union Européenne dans le domaine économique

PUBLIÉE LE 24/10/2022

VIE DE L'ASSEMBLÉE

Le projet d'avis "Ambition et leviers pour une autonomie stratégique de l'Union Européenne dans le domaine économique" était examiné en séance plénière le mardi 27 septembre 2022.

[Retour en images sur cette séance.](#)

Copyright : Katrin Baumann













Axe 3 :

**L'autonomie stratégique,
un levier pour :
Assurer les transitions
environnementales et
énergétiques
Et renforcer notre
modèle social**



**Autonomie stratégique de l'UE
Faire rayonner le développement
durable sur la scène mondiale**

Préconisation 36 : Introduire de nouveaux instruments de soutenabilité conformes aux engagements internationaux de l'UE. Mettre en place urgemment un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières et de clauses miroirs sectorielles équitables.

Préconisation 37 : Adopter rapidement les textes relatifs au devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité et à l'interdiction d'entrée sur le sol de l'Union européenne de produits issus du travail forcé. Leur donner une dimension conventionnelle en l'absence de cadre multilatéral judicieusement approuvé.

Préconisation 38 : Réformer les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour assurer des conditions de concurrence équitables, soutenir les normes fondamentales du travail et intégrer les enjeux de développement durable.

Préconisation 39 : Mettre en œuvre un cadre normatif exigeant pour faire de nos standards environnementaux et sociaux des références attractives sur la scène mondiale.

10 septembre 2022

Axe 3 :

**L'autonomie stratégique,
un levier pour :
Assurer les transitions
environnementales et
énergétiques
Et renforcer notre
modèle social**



**Autonomie stratégique de l'UE
Faire rayonner le développement
durable sur la scène mondiale**

Préconisation 36 : Introduire de nouveaux instruments de soutenabilité conformes aux engagements internationaux de l'UE. Mettre en place urgemment un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières et de clauses miroirs sectorielles équitables.

Préconisation 37 : Adopter rapidement les textes relatifs au devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité et à l'interdiction d'entrée sur le sol de l'Union européenne de produits issus du travail forcé. Leur donner une dimension conventionnelle en l'absence de cadre multilatéral judicieusement approuvé.

Préconisation 38 : Réformer les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour assurer des conditions de concurrence équitables, soutenir les normes fondamentales du travail et intégrer les enjeux de développement durable.

10 septembre 2022



Union européenne et de lutter contre les dérives sociales et environnementales. La préconisation 36 soulignant l'urgence.











LE CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Assemblée plénière du 27 septembre 2022

Amendement n°1

Cet amendement déposé par le groupe des Non-inscrits a reçu un avis **défavorable** de la commission Affaires européennes et internationales. Il est rejeté.

Amendement n° 1 déposé : Page 26 – ligne 14 – Ajouter après le mot environnemental :

« Afin que chaque pays de l'union puisse bénéficier de manière égale de cette puissance. »



LE CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Assemblée plénière du 27 septembre 2022

Amendement n°1

Cet amendement déposé par le groupe des Non-inscrits a reçu un avis **défavorable** de la commission Affaires européennes et internationales. Il est rejeté.

Amendement n° 1 déposé : Page 26 – ligne 14 – Ajouter après le mot environnemental :

« Afin que chaque pays de l'union puisse bénéficier de manière égale de cette puissance. »

environnemental : « Afin que chaque pays de l'union puisse bénéficier de manière égale de cette puissance. »









Françoise SIVIGNON
Membre du groupe des Associations

énergétique indissociable de justice sociale. L'autonomie stratégique doit
participer à une nouvelle





























cese



LE CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Assemblée plénière du 27 septembre 2022

Adoption

Code de déontologie

Précisant les règles applicables aux membres du Conseil économique, social et environnemental, ainsi qu'aux personnes extérieures participant à ses travaux

Sur proposition du Bureau du Conseil économique, social et environnemental

Vote Conformément à l'article 13 du règlement intérieur

Suivi d'une approbation par décret
(article 15-1 de l'ordonnance du 29 décembre 1958 modifiée portant loi organique)

le, à l'instar des deux autres
un code depuis 2017,

















Axe 1 :

L'affirmation d'une Europe de la puissance

Autonomie stratégique de l'UE

Une gouvernance forte, stratège et cohérente

Préconisation 1 : Elaborer un agenda ambitieux et une feuille de route transversale « renforcement de l'autonomie stratégique » sous l'autorité de la présidence de la Commission européenne en lien avec le Conseil et le Parlement européen.

Préconisation 2 : Intégrer dès 2023, l'autonomie stratégique dans le semestre européen afin qu'elle devienne une ligne directrice des programmes nationaux de réforme des Etats membres.

27 septembre 2020

















































































LE CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Assemblée plénière du 27 septembre 2022

Vote sur le Projet d'avis

Ambition et leviers pour une autonomie stratégique de l'Union européenne dans le domaine économique

Projet d'avis présenté par Mme Catherine Lion et M. Olivier Mugnier, co-rapporteurs

Au nom de la commission permanente Affaires européennes et internationales, présidée par M. Serge Cambou

AVIS

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Ambitions et leviers pour une autonomie stratégique de l'Union Européenne dans le domaine économique

Septembre 2022



27 septembre

exprimé
durée d'

